

Le taux annuel d'inflation en hausse de 1.8% à 2.1%

Suite au recul mensuel en janvier dû aux soldes d'hiver, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, se redresse de 1.5% en février 2019. En neutralisant l'effet du retour de soldes, l'indice augmente de 0.2% par rapport au mois précédent. Ce mouvement s'explique principalement par un renchérissement des produits pétroliers.

En février, l'évolution mensuelle de l'indice général résulte essentiellement d'impacts à la hausse des divisions touchées en janvier par les soldes d'hiver, à savoir «Articles d'habillement et chaussures» [+18.7% par rapport au mois de janvier], «Loisirs et culture» [+2.2%] et «Meubles, articles de ménage et entretien courant du logement» [+1.3%].

Hors soldes, plusieurs renchérissements ont une influence à la hausse sur le résultat global par rapport au mois précédent. Ces derniers concernent notamment les prix des voyages à forfait [+6.4%] en raison des vacances scolaires de carnaval et ceux des plantes et des fleurs [+5.6%], dopés par la fête de la Saint-Valentin.

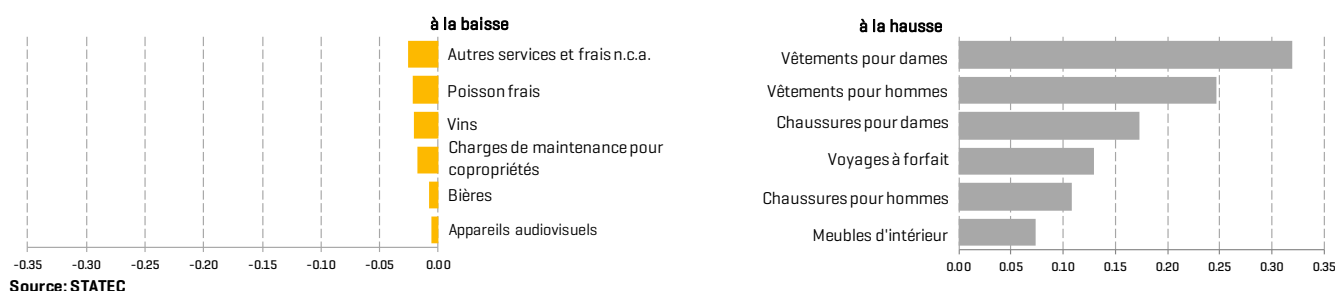
Après trois mois de baisse, les prix des produits pétroliers augmentent de 2.6% par rapport à janvier 2019. Le passage à la pompe revient plus cher pour les automobilistes comparés au mois précédent les prix augmentent de 3.1% pour le diesel et de 1.7% pour l'essence. Le prix du mazout de chauffage grimpe de 7.0%. Comparés au mois de février de l'année précédente, les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont supérieurs de 5.6%.

En comparaison annuelle, les prix alimentaires sont supérieurs de 2.5%. Les baisses mensuelles de prix pour les poissons ainsi que pour les graisses et huiles sont contrecarrées par des augmentations pour les fruits et les autres boissons non alcoolisées.

En février, plusieurs tarifs du contrôle technique des véhicules ont été adaptés, entraînant une hausse moyenne mensuelle de 10.2% de la sous-classe « Leçons de conduite et contrôle technique ». Suite à la pondération minimale de cette sous-classe dans le panier, sa contribution au taux d'inflation reste limitée. Du côté des services, les charges de maintenance pour copropriétés ont un impact visible à la baisse au mois de février 2019.

Le taux annuel d'inflation progresse de 1.8% en janvier à 2.1% en février 2019. Le taux annuel d'inflation sous-jacente gagne 0.1 point de pourcentage et atteint 1.9%. L'indice général du mois de février exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 104.97 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 augmente et passe de 863.07 à 863.94 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 873.94 sera atteinte.

LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (en points de pourcentage)



Note: Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TAUX DE VARIATION [EN %]

Les 12 divisions de l'indice	Annuel [fév. 2019/fév. 2018]	Mensuel [fév. 2019/jan. 2019]
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2.43	0.03
Boissons alcoolisées et tabac	1.87	-0.89
Articles d'habillement et chaussures	0.54	18.66
Logement, eau, électricité et combustibles	3.65	0.66
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0.80	1.30
Santé	1.19	0.10
Transports	0.80	0.56
Communications	-1.28	1.18
Loisirs, spectacles et culture	1.42	2.24
Enseignement	9.04	-
Hôtels, cafés, restaurants	3.08	0.18
Biens et services divers	2.95	0.49
Indice général	2.10	1.52

Source: STATEC

Les résultats de l'indice du mois de mars 2019 seront publiés le 3 avril 2019, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 29 mars 2019.

Bureau de presse

Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | Fax 26 20 19 02 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Jérôme Hury | Tél 247-88474 | jerome.hury@statec.etat.lu

Marc Ferring | Tél 247-74257 | marc.ferring@statec.etat.lu

La publication (Indicateurs rapides – Série A1 n° 02/2019) est disponible au STATEC, tél 247-84219, E-mail : info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/indicateur-rapides/index.html>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

STATEC